

SOMMAIRE

INTRODUCTION

PROBLEMATIQUE

METHODOLOGIE

PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE

CHAPITRE 1 : LES CARACTERISTIQUES PHYSIQUES ET HUMAINES

1. Les caractéristiques physiques
2. Les caractéristiques humaines

CHAPITRE 2 : PRESENTATION DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL

1. De la libre administration des collectivités locales
2. Le cadre organisationnel de la Commune d'Arrondissement de Yeumbeul Nord

DEUXIEME PARTIE : LES RESSOURCES LOCALES

CHAPITRE 1 : PRESENTATION GENERALE

1. Les ressources ordinaires
2. Les ressources extraordinaires

CHAPITRE 2 : LES CAPACITES ORGANISATIONNELLES

1. La structure des recettes
2. La structure des dépenses
3. La capacité d'autofinancement

CHAPITRE 3 : LES ACQUIS ET LES PERSPECTIVES

1. Les réalisations
2. Les partenaires et les financements
3. Les organisations locales
4. L'implication des populations
5. Les attentes des populations

CONCLUSION

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXE

REMERCIEMENTS

Nous rendons Grâce à Dieu qui, dans son Omnipotence, son Omniscience et son Omnipotence, nous a donné les forces, à la fois psychiques et physiques, de faire face et de surmonter les différents obstacles qui s'étaient dressés à nous durant ce difficile chemin. Que son Salut soit sur le Sceau des Prophètes, le Meilleurs des créatures, la Lumière Eternelle, Seydina Mouhammad (PSL), sur sa Sainte Famille ainsi que ses Fidèles Compagnons.

A travers ce travail, nous reconnaissons les prières et les encouragements de nos très chers et bien-aimés parents dont le combat de tous les jours reste le savoir, le savoir-être, le savoir-vivre et le savoir-faire de leurs enfants.

Nous témoignons toute notre gratitude au Dr Mame Cheikh Ngom pour avoir accepté d'encadrer ce travail et toute la disponibilité et l'humilité dont il a fait preuve. Ses conseils à la fois scientifiques et techniques ont été déterminants pour nous. A travers lui, nous remercions M. Yaxam Diop dont le cours sur « l'analyse financières des collectivités locales » nous a beaucoup aidé pour ce travail. Nos remerciements vont aussi à l'endroit des professeurs du département de Géographie de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar qui nous ont initiés à la géographie mais également à tous les maitres, maitresses et enseignants qui ont marqué leurs empreintes sur notre cursus scolaire.

A Mr Mbaye Thioune WADE, nous témoignons, aussi, toute notre reconnaissance pour l'assistance, qui n'a souffert d'aucune faille, qu'il nous a apporté dans la spontanéité et la grandeur d'esprit qu'on lui connaît.

Nous adressons nos vives et sincères remerciements à tous nos frères (Assane, Alioune, Moussa, Mor et Matar) et sœurs (Khady, Saly, Anta) pour leur constant soutien moral, matériel et financier, à ma nièce Mame Diarra Diop mais aussi à mes belles sœurs Collé et Kiné et mes neveux Babacar et Ndaraw.

Nous associons à ces remerciements Mr Mouhamadou Lamine Leye (ancien Président du Collectif des Elèves et Etudiants Résidant à Yeumbeul), M. Assane Gadiaga, à M. Samba Pouye, à M. Bécaye Yade, à M. Mouhamed Diallo, à Mr Talla FALL (Secrétaire Municipal de la CAYN), M. Matar Diop (conseil municipal) et l'ensemble de leurs collègues ainsi qu'à tous mes camarades de la promotion Master 2 AGUA.

A tous ceux qui, de près ou de loin, qu'ils soient manifestes ou cachés ont participé à notre cursus scolaire et/ou ont contribué à ce travail, nous adressons toute notre gratitude.

LISTE DES TABLEAUX, FIGURE ET CARTES

Carte 1 : situation de la CAYN.....	20
Tableau 1 : évolution de la population de Yeumbeul de 1940 à 2015.....	22
Carte 2 : évolution spatiale de la CAYN.....	24
Tableau 2 : quelques caractéristiques de la population de la CAYN en 2002.....	23
Tableau 3 : organigramme du CM.....	26
Tableau 4 : taux de ristournes.....	31
Tableau 5 : recettes ordinaires.....	34-35
Tableau 6 : recettes extraordinaires.....	35
Tableau 7 : comparaison des budgets 2008-2009-2010 et 2011.....	36
Tableau 8 : dépenses de fonctionnement.....	37-38
Tableau 9 : part des investissements dans le budget.....	39-40
Tableau 10 : appréciation des populations sur leur administration locale.....	42
Tableau 11 : présence des populations lors du vote du budget.....	43
Figure 1 : les domaines prioritaires des populations.....	43

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ADM: Agence de Développement Municipal

ALPHADEV : Alphasbétisation Développement

ANDS: Agence Nationale de la Démographie et de la Statistique

ASECNA: Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et au Madagascar

ASC : Association Sportive et Culturelle

BU: Bibliothèque Universitaire

CA: Commune d'Arrondissement

CAYN: Commune d'Arrondissement de Yeumbeul Nord

CAYS: Commune d'Arrondissement de Yeumbeul Sud

CAWN: Commune d'Arrondissement de Wakhinan Nimzatt

CL : Collectivité Locale

CCL : Code des Collectivités Locales

CM: Conseil Municipal

DAF: Directeur des Affaires Financières

ESAM: Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages

ENEA: Ecole Nationale d'Economie Appliquée

FDD : Fond de Dotation de la Décentralisation

FECL : Fond d'Equipement des Collectivités Locales

GIE : Groupement d'intérêt Economique

GPF : Groupement de Promotion Féminine

IFAN: Institut Fondamental d'Afrique Noire

OCB : Organisme Communautaire de Base

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PLD: Plan Local de Développement

PNDL : Programme National de Développement Local

RGPH: Recensement Général de la Population et de l'Habitat

SONATEL : Société Nationale des Télécommunications

UCAD: Université Cheikh Anta Diop de Dakar

INTRODUCTION GENERALE

Au cours des années 1990, l'aggravation des problèmes sociaux consécutifs aux programmes d'ajustement structurel a poussé les autorités ainsi que la communauté des bailleurs de fonds à revoir les différentes techniques, jusqu'ici utilisées, de financements des collectivités locales pour propulser un développement local à la base.

Ainsi la fin de l'Etat providence implique la prise en charge du développement économique et social par les collectivités locales (CL) et les populations. La mise en place d'instances administratives décentralisées permet de mieux formuler et appliquer les plans de développement. Compte tenu de ces exigences, l'Etat du Sénégal a mis en place des mécanismes qui permettent à ses collectivités locales de disposer de ressources financières afin de faciliter l'exécution de leurs projets et programmes de développement relevant des compétences transférées. Les collectivités locales disposent ainsi de ressources propres mais aussi des concours financiers de l'Etat qui sont classés parmi les ressources externes des collectivités locales. Ces concours sont constitués essentiellement du Fonds de Dotation de la Décentralisation (FDD) et du Fonds d'Equipement des Collectivités locales (FECL). A titre d'exemple, les montants alloués au titre du Fonds d'équipement des collectivités locales (FECL) et du fonds de dotation de la décentralisation (FDD) ont connu une hausse considérable, passant de 8 milliards en 1997, à près de 10 milliards en 2000 et 28 milliards en 2010.

Les transferts de compétences apparaissent comme un critère important de mesure de la décentralisation territoriale. En effet, la décentralisation territoriale est effective si les collectivités locales sont véritablement maîtresses de leurs pouvoirs et de leurs finances. A l'inverse, la décentralisation est purement fictive lorsque les collectivités locales n'ont pas une autonomie réelle même si elles bénéficient de compétences juridiques étendues.

Ainsi que le rappelait François LABIE : « si la décentralisation a d'importantes conséquences sur les structures et le fonctionnement de l'appareil public, elle a également et nécessairement des aspects financiers qui lui donnent souvent sa vraie dimension ».

En matière de gestion des collectivités locales, les moyens financiers permettent dans une large mesure d'atténuer les déséquilibres et d'accroître les performances de l'initiative locale. Jadis le système financier local était inadapté aux impératifs du développement local. Car, du point de vue global les budgets des collectivités étaient totalement encadrés par le pouvoir

central. Du point de vue de la gestion financière proprement dite, les ressources disponibles, (taxes, impôts, emprunts) à défaut d'être recouvrés sont insuffisantes pour assurer la couverture de l'ensemble des besoins locaux.

Ainsi un investissement dans un développement local requiert une gestion partenariale de l'espace urbain notamment par une plus grande implication des acteurs locaux pour une bonne gouvernance locale et une gestion participative, mais aussi une allocation optimale et efficiente des ressources financières et humaines. La prise en charge effective du développement local urbain est tributaire des ressources financières mobilisables par les communes. L'objectif de cette communication est de présenter les différents mécanismes de financement du développement local dans la CAYN, lesquels peuvent être sériés en ressources endogènes et en ressources exogènes.

PROBLEMATIQUE

Au Sénégal, comme ailleurs dans les pays en développement, l'idée d'un développement « par le bas », « par et pour les populations » opposée à un développement « par le haut », du ressort de l'État, nourrit une conception du développement local ayant en partie liée avec les bailleurs de fonds et les mouvements internationaux extra-étatiques.

Lors de son accession à l'indépendance, le Sénégal disposait déjà de 34 communes de plein exercice, avec un conseil élu et un maire.

En 1964, la loi 64-02 du 19 janvier 1964 institue, pour les grandes communes, un régime municipal dérogeant au droit commun avec un administrateur ordonnateur, nommé par le pouvoir central ; cette innovation procédait d'une volonté politique de renforcer le contrôle sur les municipalités.

En 1972, la loi 72-25 du 19 avril 1972 a créé les Communautés Rurales. Malgré cette innovation, le renforcement du contrôle sera constant.

L'année 1990 est l'occasion d'une nouvelle réforme, par le biais de la loi 90-35 du 8 octobre 1990, qui supprime le statut spécial pour les Communes bénéficiant d'un régime dérogatoire au droit commun. Les Communes sont désormais administrées par un Maire élu au suffrage universel en remplacement de l'administrateur de la Commune.

La réforme de 1996 (loi 96-07 du 22 mars 1996) tire son origine de la volonté des pouvoirs publics de permettre aux Collectivités Locales de programmer et d'impulser le développement économique et social à la base, en renforçant leur autonomie vis-à-vis du pouvoir central.

Elle vise, entre autres objectifs :

- l'approfondissement de la démocratie locale ;
- la libre administration des collectivités locales ;
- la promotion du développement local ;
- l'émergence d'une bonne gouvernance locale.

Cette réforme de 1996 correspond à une étape majeure du processus de décentralisation et a permis un transfert de neuf (09) domaines de compétences aux collectivités locales:

- ✚ l'éducation et la formation professionnelle ;
- ✚ la santé et l'action sociale ;

- + la gestion et l'utilisation des sols ;
- + l'aménagement du territoire ;
- + la culture;
- + l'environnement et la gestion des ressources naturelles ;
- + la jeunesse, les sports et les loisirs ;
- + l'urbanisme et l'habitat ;
- + la planification (Plan d'Investissement Communal pour les communes, Plan Local de Développement pour les communautés rurales, Plan Régional de Développement Intégré pour les régions).

L'article 3 du Code des collectivités locales (CCL) confère à ces dernières une mission de promotion du développement local par la création de dynamiques durables. Une telle mission nécessite une double mobilisation : celle des acteurs autour d'un projet commun, à travers une gestion partenariale et participative mais aussi celle des ressources financières.

Dans la poursuite de cette mission, la faiblesse, voire l'insignifiance des moyens financiers, semble être l'obstacle majeur auquel les collectivités locales restent confrontées. La collectivité locale est soumise au contrôle démocratique et les citoyens ont plus de latitude à participer aux décisions prises par le conseil et à influencer sur ces décisions. D'où l'émergence du concept de gestion participative et de gouvernance locale.

Aujourd'hui, les ressources des collectivités locales sont encore modiques au regard des besoins en infrastructures sociales de base puisque les deux principales sources de financement des collectivités locales connaissent des limites : le produit de la fiscalité locale est encore faible en raison des déficiences de ses mécanismes d'établissement, de recouvrement et de gestion ; les transferts financiers de l'Etat sont encore inopérants, aussi bien dans leur montant que dans leur mode de fonctionnement à travers leurs critères de répartition, parce que ne tenant pas compte suffisamment des besoins locaux et des disparités qui existent entre les collectivités locales.

LA RECHERCHE DOCUMENTAIRE

Elle est la phase d'exploration qui consiste à lire les documents et les publications faites sur le sujet traité. Elle nous a permis de déceler la documentation existante.

C'est dans ce sens que nous nous sommes rendus dans des structures de documentation comme la bibliothèque de l'université Cheikh Anta DIOP de Dakar, de l'IFAN, le Centre de documentation de la DAT et la maison des élus locaux, de l'agence nationale des statistiques et de la démographie, de l'ADM (Agence du Développement Municipal). Ce qui nous a permis d'avoir des informations sur notre thème de recherche.

Parmi les documents numériques, nous avons les données statistiques de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie. Il s'agit entre autre des données récentes sur la population du Sénégal issues du recensement de 2002 mais aussi du rapport de synthèse de la deuxième enquête sénégalaise auprès des ménages (ESAM-2). Ces documents techniques nous ont permis d'avoir une vue d'ensemble sur l'évolution de la population sénégalaise mais aussi de connaître les caractéristiques démographiques, économiques et sociales de la population et des ménages.

A la bibliothèque universitaire de l'UCAD, nous avons consulté l'ouvrage de Jean-Philippe Peemans qui montre les limites d'une approche consensuelle de la décentralisation et de la gouvernance locale il affirme dans ce cas « Derrière l'unanimité sur l'intérêt et la nécessité de la décentralisation, il ya de profondes divergences sur le contenu et le sens de la décentralisation et « du développement local ». En outre, on se rend compte que le consensus apparemment très large autour de la décentralisation se fait parce que le mot « décentralisation » fait l'accord d'un certain nombre d'acteurs « nouveaux » qui à travers son usage essaient de limiter ou supprimer le pouvoir « anciens¹ ». Cet ouvrage aurait été très intéressant s'il prenait en compte l'exemple du Sénégal sur les problèmes du foncier entre le régime féodales (lamanes) et le régime domanial dont la gestion a été confiée en 1972 aux conseils ruraux est devenu la norme pour 95% des terres. La loi sur la décentralisation de 1996 réduit ce pouvoir au profit de l'Etat.

L'ouvrage de Longhi et Jacques Splindler « le développement local » analyse d'abord le contexte contemporain du développement local avec les phénomènes de « globalisation ». Il affirme que « de plus en plus l'activité économique des entreprises et les entreprises elles-

¹PEEMANS (Jean-Philippe) Le développement des peuples face à la modernisation du monde, Louvain-la-Neuve / Paris, Académia-Bruylant/L'Harmattan, P.420.

mêmes dépassent les frontières des nations et ont une dimension mondiale » mais aussi de « métropolisation » et « d'intégration régionale² » qui est une autre caractéristique majeure de l'économie qui touche l'ensemble des continents mais à une échelle macro-région. Ils ont aussi étudié les différentes théories et expériences du concept avant de montrer en conclusion qu'en matière de développement nous devons toujours « penser global et agir local³ » pour une meilleure articulation entre les échelles de développement.

Selon Venard⁴ dans son ouvrage intitulé « Bailleurs de fonds et développement local » les raisons pour lesquelles, le thème du développement local prend une place de plus en plus importante dans la politique urbaine des bailleurs de fonds sont entre autres les tendances actuelles en matière de gestion urbaine en Afrique du sud du Sahara, les différentes formes d'appui au développement local et le rapport que tout cela peut avoir avec la démocratisation.

Ce que nous reprochons à l'étude de Venard, c'est le fait de se limiter seulement aux financiers et au cadre urbain sans pour autant intégrer le monde rural de même que les acteurs du développement local.

A la maison des élus locaux, nous avons parcouru une publication dénommée « décentralisation et développement local : Place des ONG dans un environnement en mutation ». C'est le résultat de journées thématiques organisées à Saint-Louis les 19-20 janvier 2000. Dans cet ouvrage la cellule régionale du CONGAD de la région rend publics les résultats des différents travaux en mettant l'accent sur le binôme décentralisation et bonne gouvernance. Il se pose entre autres questions : En quoi contribue-t-elle à une amélioration de l'administration et de la gestion publique ? En quoi, permet-elle un meilleur choix d'échelle des projets de développement ? En quoi contribue-t-elle à une meilleure cohérence d'ensemble des actions de développement ? En quoi les principes de base diffèrent-ils de l'application des textes ?

Selon Huynh Caotri⁵ les mérites de la décentralisation sont bien connus. Elle crée des contre poids au pouvoir étatique central, elle vise le développement des libertés locales par l'accroissement d'unités autonomes au sein des quelles la population peut faire l'apprentissage du pouvoir. La participation populaire permet également la mobilisation des

² LONGHI ; C. ; et SPINDLER ; J. ; 2000 ; Le Développement Local ; Paris ; LGDS ; P13-37.

³ LONGHI ; C. ; et SPINDLER ; op.cit.101.

⁴ VENARD (Jean Louis), Bailleurs de fonds et développement local, in pouvoir et cités d'Afrique Noire... Karthala, Paris, 1993,308p.

⁵ L'URL : www.Ird.Sn

ressources humaines et matérielles et des richesses potentielles existant dans la collectivité. Ainsi, elle permet de faire passer la population d'un pays jusque là aidée et assistée, à une situation plus dynamique plus égalitaire, une situation de responsabilité dans la solution des problèmes posés par le développement.

DEFINITION DES CONCEPTS

La **DECENTRALISATION** est l'une des réformes institutionnelles les plus importantes mises en œuvre par les états Africains depuis les indépendances. Il se traduit par un transfert de pouvoirs et de compétences du pouvoir central vers les collectivités locales. Pour Baguenard (J) « Décentraliser c'est opérer un mouvement contraire à la centralisation. Il s'agit donc d'une démarche seconde, supposant une centralisation préalable, en quelque sorte initiale qu'il faut contrecarrer »⁶.

Ainsi la décentralisation vise à redonner aux collectivités de base et aux populations un cadre pour développer leurs dynamiques à partir d'une réflexion sur les besoins, les ressources et les moyens à mettre en œuvre. Elle a pour objectif « la participation de toutes les couches sociales à la vie de la collectivité » à partir d'une réflexion sur « un projet de société solidaire, dynamique, se développant en harmonie avec son environnement naturel, une société dont tous les membres sont acteurs et bénéficiaires du développement ».

Cela suppose « un processus de transformation fondamentale des mentalités, comportements et attitudes individuels et collectifs ».

Ainsi pour Annick Osmont et Charles Goldblum « La décentralisation remet en cause la centralité de l'Etat et cherche à relier directement le local et le mondial. La décentralisation portée par cette contestation, porte aussi une proposition de refondation des Etats, de légitimation à partir des collectivités locale. Mais la décentralisation en tant qu'elle préserve des autonomies et permet des résistances à l'uniformisation, est aussi une contre-tendance à la mondialisation »⁷.

La décentralisation est apparue comme un « phénomène » aux dimensions planétaires, une avancée politique significative de notre époque. Elle a engendré, partout et par delà les contingences, des dispositifs d'organisation, d'agencement institutionnel, véritables signes annonciateurs d'un nouvel ordre mondial de la démocratie administrative.

Elle est un concept dont la signification et les conditions de mise en œuvre varient d'une civilisation, d'une culture, d'un contexte sociopolitique à une autre. C'est un processus dont la

⁶ Baguenard (jacques) : La décentralisation territoriale ; Paris, PUF, 1978, P.10.

⁷ OSMONT (Annick) ; GOLDBLUM (Charles) : Villes et citadins dans la mondialisation, Paris, Karthala et Gemdev, 2003, P.289.

mise en œuvre laisse apparaître davantage des analogies que des équivalences, selon les différents systèmes juridiques en vigueur dans les Etats.

Dans l'ensemble nous pouvons définir la décentralisation comme un transfert de moyens et de compétences de l'Etat à des collectivités locales placées sous sa tutelle, permet théoriquement de rapprocher l'administration des administrés et, partant, une meilleure implication des populations dans la définition et la mise en œuvre de cet intérêt général en les regroupant au sein des collectivités locales.

LE DEVELOPPEMENT LOCAL implique de partir d'une hypothèse simple : la qualité des relations qui lient les acteurs dans la proximité contribue à produire des marges de manœuvre nouvelles.

Cela revient à penser que l'espace n'est pas soumis à des dynamiques uniquement exogènes, liées à la mondialisation dont on ne cesse de présenter les effets structurants, mais qu'il est mis en mouvement par les hommes et les femmes qui l'habitent et en sont les acteurs.

Le développement local peut donc être lu comme un processus qui impulse, construit et conforte les dynamiques locales et autorise une amélioration substantielle du vivre ensemble et du bien-être de tous. Ainsi, le développement local dépasse l'idée de la croissance économique pour se placer dans la sphère d'un développement durable associant les dimensions économiques, sociales et culturelles, piliers de la durabilité du développement.

C'est un objet géographique puisqu'il s'appuie sur ce que J. Lévy présente comme la dimension spatiale des sociétés. Il met au cœur de la problématique le triptyque territoire/acteur/développement. C'est donc clairement une action volontaire et organisée autorisant un « agir ensemble » et un vivre ensemble ».⁸

Il a été défini par MENGIN J comme: « Une intervention structurée, organisée, à visée globale et continue dans un processus de changement des sociétés locales en proie à des déstructurations et des restructurations »⁹. Le développement local est avant tout une œuvre de solidarité qui tend au développement global de la personne, confortée dans son identité culturelle et son appartenance territoriale. Le développement local repose essentiellement sur la mobilisation et la valorisation des potentialités d'un milieu qui refuse la fatalité devant un

⁸Geosupport, supports de cours et valorisation de la recherche : site personnel de F.Tesson, URL : <http://WWW.Univ-pau.fr>

⁹ MENGIN (J) .IN Guide du développement local, Harmattan, 1989

manque ou un besoin nouveau et tente de rechercher collectivement ou de mettre en œuvre des initiatives d'autopromotion et de développement de leur territoire. C'est en misant sur les potentialités, les ressources, les compétences, les structures endogènes, présentes ou à développer, plutôt que sur les transferts importants d'aides extérieures et d'investissements publics, que les acteurs du développement local décident de s'engager dans une dynamique de développement de leur collectivité. Ainsi la stratégie d'ensemble consiste à rehausser la volonté et la capacité de la population locale à agir comme acteur principal dans son processus de développement. L'impulsion ne peut venir de l'extérieur et pour ce faire, un ensemble d'actions doit être engagé pour favoriser des aménagements territoriaux, le développement des pôles de croissance ou l'émergence de spécialisations régionales pouvant favoriser le développement et dès lors, générer des initiatives novatrices et mobilisatrices. Communément appelé développement à la base, le développement local repose sur des actions mobilisant les initiatives locales au niveau des petites collectivités et des habitants eux-mêmes. C'est-ce que les anglais appellent l'approche « buttom-up », cela veut dire en traduction littérale « de bas en haut ». C'est-à-dire que les besoins doivent être exprimés par les populations elles-mêmes avant toute intervention extérieure.

Pour mieux cerner la notion de développement local, on peut citer une définition qui a fait date : « Le développement local n'est pas la croissance, c'est un mouvement culturel, économique, social qui tend à augmenter le bien être d'une société. Il doit commencer au niveau local et se propager au niveau supérieur. Il doit valoriser les ressources d'un territoire par et pour les groupes qui occupent ce territoire. Il doit être global et multidimensionnel, recomposant ainsi les logiques sectorielles ». (Etats généraux des Pays, Macon, juin 1982).

Objectif Général

Voir si la CAYN dispose de moyens financiers permettant son fonctionnement et un investissement dans un développement local.

Objectifs spécifiques

O.S.1 : Mesurer le budget de la CAYN

O.S.2 : Étudier les mécanismes de financement de la CAYN

O.S.3 : Analyser la capacité d'autofinancement de la CAYN

Question Générale

Quels sont les moyens de financement de la CAYN et son investissement pour un développement local ?

Questions Spécifiques

Q.S.1 :

D'où proviennent les ressources de la CAYN ?

Q.S.2 :

Quels investissements sont faits par la CAYN pour le développement local ?

Q.S.3 :

Quel est le degré d'autonomie de la CAYN ?

Hypothèse Générale

La CAYN dispose de moyens financiers pour assurer son fonctionnement et un investissement dans un développement local.

Hypothèses Spécifiques

H.S.1 : le budget de la CAYN garantit son fonctionnement

H.S.2 : les ressources financières de la CAYN permettent un investissement dans un développement local

H.S.3 : la capacité d'autofinancement de la CAYN est satisfaisante

METHODOLOGIE

La démarche méthodologique est fondamentale dans tout travail qui se veut scientifique. Dans le cadre de notre étude, nous avons adopté une démarche méthodologique conformément aux exigences de la démarche en sciences sociales. Ainsi, nous avons d'abord procédé à un état des lieux par une documentation basée sur des ouvrages généraux et des ouvrages spécifiques. A la suite de cela, nous avons fait une descente sur le terrain pour effectuer des enquêtes auprès des autorités municipales et des administrés.

I. LA METHODE DE RECHERCHE

Notre étude porte sur la Commune d'arrondissement de Yeumbeul Nord, une des 16 C.A que compte le département de Pikine. Notre méthode consiste à recueillir des informations auprès de la population cible et des personnes ressources susceptibles de fournir les informations sur la question.

a. La cible de l'étude

La population cible de cette étude est composée :

- ✓ Des administrés,
- ✓ Des conseillers municipaux
- ✓ Des organismes communautaires de bases

b. La collecte de donnée

Après avoir élaboré notre problématique de recherche, explicité nos objectifs, formuler les hypothèses et mis en place notre cadre méthodologique, nous avons procéder à l'élaboration des méthodes et des instruments de collecte de données. Il s'agit des entretiens et de l'observation directe.

II. LA METHODE D'ANALYSE

Dans ce cas de cette étude, nous avons utilisé deux approches d'analyses : la méthode quantitative et la méthode qualitative.

1. L'étude qualitative
2. L'observation directe

L'observation directe sur le terrain a été d'un grand apport dans la mesure où elle nous a permis de bien appréhender nos sujets.

Quant aux instruments utilisés, les principaux instruments utilisés sont le questionnaire et les entretiens.

2.1. Les entretiens

Il s'agit de discussions que nous avons eues avec des conseillers municipaux, (dont le secrétaire municipale de la CAYN) et de responsables d'associations.

2.2. L'étude quantitative

Il était destiné aux ménages concernés par notre échantillonnage. Il s'identifie par sa meilleure structuration et la précision de l'information.

3. L'échantillonnage

Pour cette phase, nous avons choisi la méthode du carroyage avec un échantillon qui a porté sur 84 ménages. Elle consiste à prendre un support cartographique de notre zone d'étude à savoir Yeumbeul nord, sur lequel nous avons posé une feuille de papier millimétré transparent. Ainsi, l'axe des abscisses (x) du papier millimétré est numéroté de 0 à 20 et l'axe des ordonnées (y) de 0 à 48. Toute concession identifiée grâce à l'utilisation d'une table des nombres au hasard par l'intersection x-y constitue une cible à l'intérieur de laquelle les ménages à enquêter ont été sélectionnés. Cette procédure constitue l'application de la formule suivante :

$$n = (Z \cdot S / d)^2$$

Où n= taille de l'échantillon

Z= nombre d'écart-type

S= écart-type

d=marge d'erreur tolérable

3.1. Le traitement et l'analyse des données

Pour le traitement et l'analyse des données, nous avons utilisé l'outil informatique. C'est ainsi que le logiciel SPHINX été mis en contribution. Il nous a permis de traiter, d'analyser et d'interpréter l'ensemble de données collectées. Enfin, avec Microsoft WOLRD 2007, nous avons rédigé notre mémoire.

4. Difficultés rencontrées

La réalisation de cette étude s'est heurtée à quelques contraintes entre autre la réticence des populations pendant nos différents échanges. En effet, lors des enquêtes une rétention d'informations et un refus de répondre aux questions par certains acteurs ont été observés. A cela s'ajoutent des difficultés d'accès dans certains quartiers. Il est arrivé aussi que certains ménages déjà ciblés ne soient plus habités à cause des inondations. Par ailleurs, l'une de nos principales difficultés reste la réticence des autorités municipales à mettre à notre disposition les informations dont nous avons besoins pour cette étude.

PREMIERE PARTIE :

PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE

CHAPITRE 1 : LES CARACTERISTIQUES PHYSIQUES ET HUMAINES

La Commune d'arrondissement de Yeumbeul Nord est entièrement localisée dans la zone d'habitat du Plan directeur d'urbanisme de Dakar. Selon Wade Mbaye Thioune, le tissu urbain s'articule autour de trois typologies :

- ✓ Un parcellaire de type villageois dans les abords du noyau traditionnel de Yeumbeul. Dans ces quartiers, l'unité élémentaire de composition spatiale est en forme de « U ».
- ✓ un parcellaire en damier classique ou similaire localisé à Bène Baraque et à la cité SONATEL. Dans ces zones, des lotissements réguliers dans le sens occidental du terme ou des opérations de régularisations ont été organisées.
- ✓ une zone non lotie dominée par l'habitat spontané de type irrégulier. Il s'agit de quartiers qui se sont développés sans référence culturelle moderne ou traditionnelle.

De 1915 jusqu'à la formation du noyau des habitations à Yeumbeul, l'accroissement annuel de la superficie occupée était seulement de 0,2486 ha. Cette superficie n'a cessé de connaître une extension jusqu'aujourd'hui. En 1962, l'espace occupé était estimé à 17,08 ha, soit une augmentation annuelle de 0,7040 ha. En 1975, la superficie a atteint 137,5910 ha avec une croissance de 10,9375 ha. Aujourd'hui, la superficie de la CAYN est estimée à 775.15 ha avec 13,857 habitants/km².

Carte 1: SITUATION DE LA CAYN



SOURCES : GOOGLE EARTH

1. Les caractéristiques physiques

Située entre 17°20 et 17°22 de longitude ouest et 14°46 et 14°48 de latitude nord, la commune d'arrondissement de Yeumbeul Nord occupe dans la col de la presqu'île du Cap-Vert le milieu de la coulée du même nom, à savoir l'endroit où la distance entre les deux côtes est à peine de quatre kilomètres.(Wade Mb T 1999)

Elle est localisée dans la zone des Niayes et son relief se caractérise par une succession de dunes et de dépressions. Les parties les plus affaissées constituent les points de convergence des eaux de ruissellement. C'est dans ces zones que se pratique le maraîchage, en raison de la disponibilité de l'eau. Cependant, l'accroissement démographique et la spéculation foncière, font que les populations s'installent progressivement dans ces zones inondables, courant le risque de voir leurs maisons envahies par les eaux pluviales, à cause de la nappe phréatique affleurant.

Yeumbeul est caractérisé par un climat tropical agréable marqué par l'alternance de deux saisons : la saison sèche qui dure de Novembre à Juin et la saison humide appelée hivernage, de juillet à octobre

La température moyenne pour une bonne partie de la saison humide est estimée 26°C. Durant les périodes de fraîcheur, c'est à dire en pleine saison sèche, elle peut atteindre 18°C environ (PLD de la CAYN). La Commune d'Arrondissement de Yeumbeul Nord couvre une superficie de 775,15 hectares. Elle est délimitée:

- au nord, par la route du Centre Récepteur de la SONATEL et son prolongement sur la route cité SONATEL et, par la piste reliant la route de Malika au lac Warouwaye.
- à l'ouest, le littoral à l'Avenue El Hadji Malick Sy, en passant par le mûr occidental de l'ASECNA.
- au sud, par la Route de Boun et son prolongement jusqu'à celle des Hal Pulaar devant l'Ecole El Hadji Abdoulaye DIOP Malick en passant par l'ancien marché et les puits de Nguadji. Ensuite la section sud de cette route des Hal Pulaar qui débouche sur l'avenue El Hadji Malick Sy par la lisière est du marché (Diamalaye) à 100m de la route départementale 103.
- à l'est, par le Centre Récepteur de la SONATEL à la Route de Boun en longeant la limite orientale du Camp des Transmissions de Yeumbeul.

La Commune d'arrondissement de Yeumbeul nord est caractérisée par un relief de dunes littorales. Les sols sont de trois types:

- Les sols sableux ou sols « diors » rencontrés au niveau des dunes du littoral au centre de la localité et à certains endroits de la partie est et sud est.
- Les sols hydromorphes, argileux ou sablo-argileux qui se situent dans les zones marécageuses au niveau des parties inter-dunaires ou dépressionnaires jadis utilisées comme zone périurbaine maraîchère.
- Les sols halomorphes qui sont des sols salés

2. Les caractéristiques humaines

De 1940 à 2002, la population de Yeumbeul constituée des deux communes d'arrondissement (Yeumbeul nord et Yeumbeul sud) a connu différentes étapes de croissance, avec des taux d'accroissement différents d'une période à l'autre. En 1940, cette population se chiffrait à 1.040 habitants, pour atteindre 1.164 habitants neuf années plus tard soit un taux de croissance de seulement 1,25% et 3.368 habitants en 1970 soit une croissance de 5,19%. En 1975, un pic est constaté avec une très forte croissance. En effet, en cinq ans, la population a plus que doublé ; atteignant un taux d'accroissement de 17,72% pour une population de 7.615 personnes. Cependant, à partir de 1988, même si une légère baisse du taux d'accroissement est constatée (16,94%), le nombre d'habitants de la localité s'évaluait à 58.280 personnes. Après la création des deux communes d'arrondissement, l'on relève une baisse de près de la moitié du taux d'accroissement en 2002 (8,5%), suivie d'une autre baisse plus importante en 2006 (2,66%). Selon l'ANSD cette tendance se poursuivra jusqu'en 2015 avec 2,28%. Néanmoins, la population continue d'augmenter, en valeurs absolues, durant ces différentes périodes.

Tableau 1 : Evolution de la population de Yeumbeul de 1940 à 2015

Années	Populations	Taux d'accroissement
1940	1.040	
1949	1.164	1,25 %
1970	3.368	5,19%
1975	7.615	17,72%
1988	58.280	16,94%

2002	203.805	9,35%
2006	205.087	0,16%
2015	251.204	2,28%

Sources : ANSD, CAYN : audit urbain et Jean Gallais 1954

D'après le dernier recensement de 2002, la population de Yeumbeul nord est estimée à 115 016 habitants (RGPH, 2002). Ce chiffre dénote une évolution de près de 97% sur une période de quatorze ans ; d'où l'importance de la croissance démographique en valeur absolue. En effet, en 1996 la population était estimée à 58.510 habitants (décret 96.745 du 30 août 1996).

Tableau 2 : Quelques caractéristiques de la population de la CAYN en 2002

Année 2002	Estimation				Répartition	
	Ménages	Masculin	Féminin	Total	Superficie	Densité
Y.N	12.063	56.758	58.258	115.016	775.15 ha	13.857 hbts/km ²

Source: ANSD/ RGPH 2002

2.1. Répartition par âge et par sexe

La population de Yeumbeul Nord est à majorité jeune comme dans l'ensemble du Sénégal. La pyramide des âges est à base élargie et s'explique par 75 % de la population qui a moins de 35 ans (PLD de la CAYN). Les femmes représentent près de 51% (58.258) de la population contre 49% d'hommes (56.258). Alors qu'au niveau départemental, il y'a plus d'hommes (50,1%) que de femmes (49,84%) (RGPH 2002). Quant à la population active (entre 14 et 54 ans), elle représente plus de 50% de la population totale¹⁰. Yeumbeul nord est caractérisée par une forte densité de population (13.857 hbts/km²) alors que le département de Pikine enregistre une densité de 9.777 hbts/km² et la région de Dakar 4.147 hbts/km²¹¹.

2.2. Répartition ethnique de la population

La localité regroupe toutes les ethnies identifiées dans la région dakaroise.

¹⁰ PLD de la Commune d'arrondissement de Yeumbeul Nord

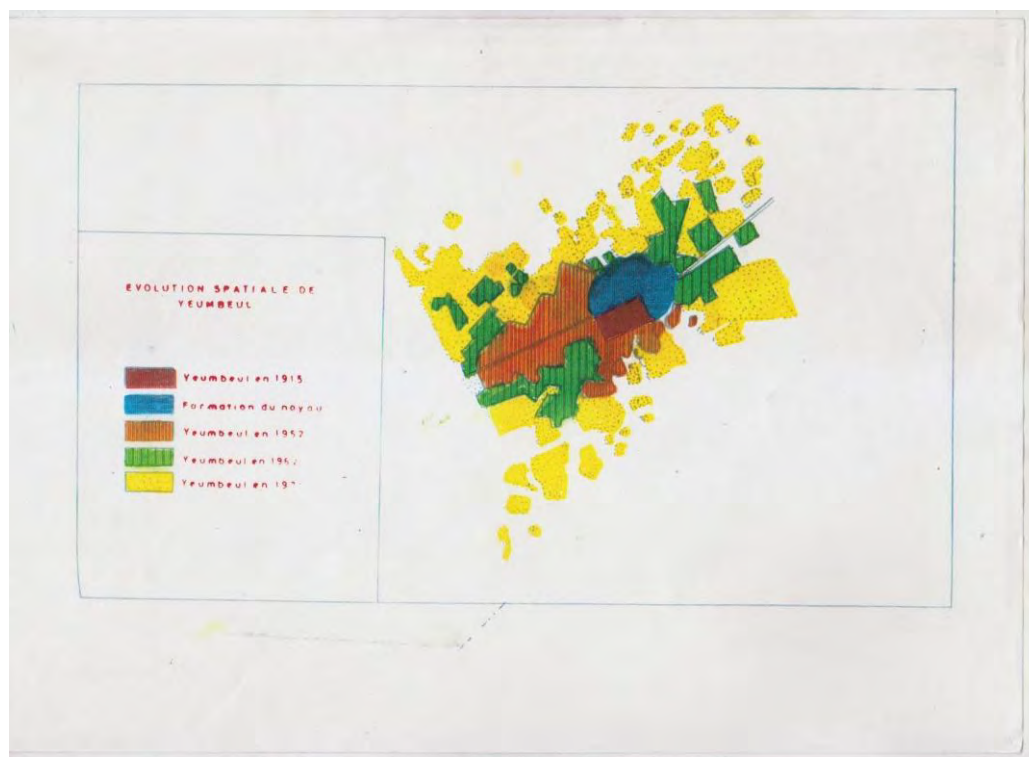
¹¹ DPS ; Projections de population du Sénégal issues du recensement de 2002, Dakar Janvier 2004

Le groupe wolof/lébou constitue le groupe ethnique majoritaire dans la commune d'arrondissement de Yeumbeul Nord. Avec un pourcentage de 45%, ils dépassent la moyenne nationale de 43,7% sans atteindre celle régionale de 59%.

Les Hal Pulaars réunissent le deuxième groupe ethnique avec un pourcentage de 31%. Suivent les sérères avec 19%, les manjacks et les mandingues 13% et les diolas 6%.

L'occupation du sol obéit à des affinités ethniques qui sont le résultat de flux migratoires venus de l'intérieur du pays. C'est ainsi que le groupe wolof/lébou, premier occupant de la localité, se retrouve essentiellement dans le noyau originel. Les Hal Pulaars se concentrent dans le quartier qui porte leur nom. Les autres groupes ethniques sont dispersés dans les différents quartiers qui se sont créés au fil des flux migratoires.

Carte 2 : Evolution spatiale de Yeumbeul de 1915 A 1975



Source : CAYN Faits et Chiffres, audit urbain d'une nouvelle CA

La population s'est fortement accrue, engendra une extension du bâti et de l'espace. Au fil des années, des groupes composés surtout de migrants sont venus se joindre aux populations autochtones, principalement les lébous. Il s'agit de migrants ruraux et des populations venues répondre à l'appel de Seydina Limamou LAYE¹², progressivement, jusqu'en 1962 date à laquelle il a connu une première extension suivie d'une croissance sans précédent. Par ailleurs, la sécheresse des années 70 a fortement encouragé la venue de

¹² Fondateur de la Confrérie Layenne

population de l'intérieur du pays. Cette sécheresse a atteint un niveau plus critique en 1972 avec un cumul de 116,7 mm à Dakar. La tendance s'est maintenue jusqu'en 1977 avec 171,2 mm de précipitations. L'année 1978 est aussi apparue comme une année de rupture qui marque la naissance de beaucoup de quartiers irréguliers dans la zone de Yeumbeul.¹³

CHAPITRE 2 : PRESENTATION DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL

1. Le cadre organisationnel de la CAYN

Yeumbeul fait partie de l'ancienne Commune de Pikine créée par le décret n° 83-1129 du 29 octobre 1983. L'application de la loi n°96-06 du 22 mars 1996 portant code des collectivités locales en son article 77 a permis l'érection de la Commune de Pikine en ville. Le décret n°96-745 du 30 août 1996 portant création de communes d'arrondissement dans les villes de Dakar, Pikine, Guédiawaye et Rufisque a doté Yeumbeul de deux collectivités locales : Yeumbeul nord et Yeumbeul sud.

2. Le conseil municipal

Le conseil municipal comprend cinquante membres qui sont tous issus des différents partis politiques. Il est sous la conduite d'un bureau municipal qui est composé de:

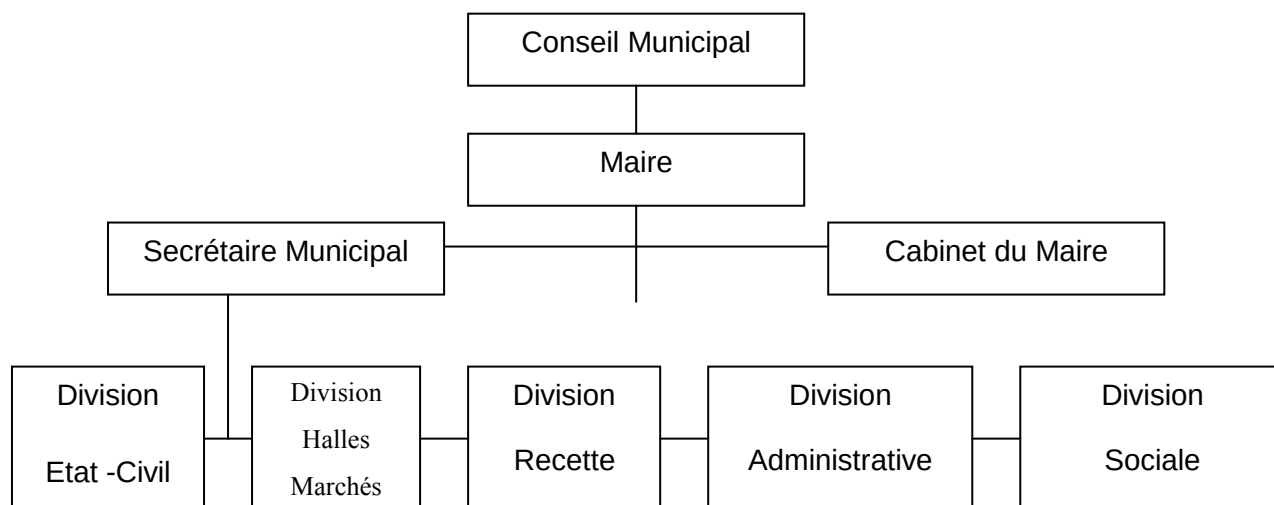
- le Maire,
- les quatre adjoints au Maire,
- et les trois secrétaires Elus.

Hormis ce bureau, le conseil est structuré en vingt cinq commissions techniques spécialisées. Celles-ci sont animées par des Présidents et des Rapporteurs. Quant à l'administration municipale, elle est sous la houlette d'un Secrétaire municipal qui coordonne l'ensemble des services municipaux que sont :

- Division de l'Etat-Civil,
- Division des Halles et Marchés,
- Division des recettes et de la fiscalité,
- Division Sociales, Economiques, Culturelles, Educatives et Sportives,
- Division Administratives et Financières et de la Gestion du Patrimoine.

¹³ Ndiaye P. I Dynamique de l'occupation des sols dans les niayes de la région de Dakar de 1954 à 2004 : Exemple de la grande Niayes de Pikine et de la niayes de Yeumbeul

Tableau 3 : Organigramme du conseil municipal



Source : Secrétariat municipal

Par ailleurs, l'administration territoriale est assurée, à l'échelle de l'arrondissement des NIAYES, par un Sous-préfet qui, depuis la réforme de 1996, exerce un contrôle à posteriori sur les activités des collectivités locales. Il veille, aussi, à la cohérence entre les orientations locales de développement et les politiques nationales. De ce fait, il est représenté à toutes les séances décisives du conseil municipal.

DEUXIEME PARTIE :

LES RESSOURCES DES COLLECTIVITES LOCALES

CHAPITRE 1 : PRESENTATION GENERALE

1. LES RESSOURCES ORDINAIRES

Les recettes ordinaires des collectivités locales proviennent du produit des recettes fiscales, de l'exploitation du domaine et des services locaux, des ristournes accordées par l'Etat ou d'autres collectivités publiques sur le montant des impôts et taxes recouvrés à leur profit.

Elles correspondent:

Du produit des recettes fiscales

Les ressources fiscales comprennent les impôts locaux, les taxes assimilables à l'impôt et les taxes communales proprement dites. Elles constituent les principales recettes des collectivités locales (70 à 75% des recettes de fonctionnement). Cependant, elles sont difficilement mobilisées.

Pour préciser les notions d'impôt et des taxes nous dirons qu'un impôt est défini comme un prélèvement pécuniaire opéré par voie d'autorité sur les richesses des personnes physiques ou morales, à titre définitif, sans contrepartie, en vue de couvrir les charges publiques, alors qu'une taxe, bien qu'opérée par voie d'autorité et à titre définitif comporte un service rendu par la collectivité locale. Les recettes fiscales ont généralement une bonne représentativité dans le budget de nos communes.

Les produits du domaine public

Ces produits sont :

- Les permis de stationnement ou de dépôt temporaire : c'est une occupation temporaire d'un espace qui consiste en une autorisation d'occupation privative du domaine public sans emprise. Ils sont concernés : les taxis, le dépôt de matériaux en vue d'une construction, les véhicules hippomobiles, le dépôt de biens sur la voie publique, les quais de fleuves et les ports. La taxe est une redevance fixée par le conseil par délibération approuvée.
- Le permis de voirie : il autorise une emprise sur le sol accordée par l'administration locale et qui est précaire et révocable: (Kiosques, terrasses de café construites, chantier occupant temporairement la voie publique pour dépôt de matériel).

- Les droits de place : elles concernent tous les occupants des halles, marchés, abattoirs et parc à bestiaux ou loumas. Le taux est fixé par le conseil de la collectivité locale par délibération.

- Les droits de fourrière municipale : la fourrière est un local destiné à servir de séquestre pour les animaux, les véhicules, les vélocipèdes et autres objets perdus ou saisis par mesure administrative ou judiciaire.

Elle reçoit tous les objets, de toute nature, abandonnés sur la voie publique. Les animaux errants saisis et mis en fourrière y sont nourris et parqués. C'est pourquoi le délai de réclamation est court et fixé à 6 jours au-delà desquels l'animal est vendu aux enchères.

Si le propriétaire intervient dans les délais, l'animal est restitué contre paiement d'une redevance ainsi calculée : les frais de nourriture et de gardiennage 2000 FCFA / jour/animal (toute journée commencée est due entièrement), les frais de conduite s'élèvent à 2000 FCFA par animal saisi.

La redevance qui est fixée est payée à la perception contre quittance dont la présentation permet de récupérer l'animal.

- Les concessions du domaine public : elles correspondent aux parcs de stationnement public de véhicules concédés à une société d'exploitation.

Le taux des droits est un contrat passé entre la collectivité locale et une personne privée qui fixe le montant de la concession et les conditions de son exercice. Il est autorisé par le conseil.

- Les redevances liées à l'utilisation d'un service public local concernent: les transports en commun, le transport de viande, l'abattoir municipal, le marché central de poisson, les actes administratifs et d'état civil, les droits de légalisation, les taxes de vidanges, de désinfection, et de désinsectisation. Le montant de la taxe est fixé par le conseil.

- Les taxes sur les balcons et constructions en saillie sur la voie publique: elles sont votées par le conseil de la collectivité locale. Il faut remarquer que ce phénomène est bien observé dans les villes. Cependant, les taxes ne sont pas généralement recouvrées.

- Les taxes sur l'eau : c'est une taxe indirecte dont le recouvrement ne pose aucun problème. Elle est indexée sur le montant de la facture d'eau payée par le consommateur de la collectivité locale et constitue une source importante de recettes pour les budgets locaux.

- La taxe sur l'électricité : elle est due par tous les usagers ou abonnés, consommateurs d'électricité pour l'éclairage et les usages domestiques. Le taux maximum est fixé à 2,5% de la somme représentant le prix facturé de la fourniture d'électricité au consommateur.

- Les taxes sur les distributeurs de carburant : c'est une taxe qui est recouvrée pour un montant annuel dépendant du nombre de pompe et du taux par pompe délibéré par le conseil de la collectivité locale.

Cette taxe sur les distributeurs d'essence, de gasoil, ou de tous autres carburants est appliquée sur les stations de distribution automatique.

- Les frais de bornage sont perçus par les collectivités locales sur les attributaires de lots lorsque l'institution locale procède à des lotissements. Le taux de la taxe est fixé par délibération de la collectivité locale.

Les produits provenant du domaine privé

Ce sont les produits de location de bâtiments, de souks, de véhicules, de chaises, de tables, de terrains communaux. Le montant des locations est voté par délibération du conseil.

Les ressources provenant du patrimoine financier

Ce sont les ressources telles que les valeurs mobilières (perception revenus sur les titres de dividendes sur actions prises dans des sociétés). Ces ressources existent dans les collectivités locales qui ont : des valeurs mobilières, une rente sur l'Etat ou des dividendes sur des sociétés)

Les ristournes accordées par l'Etat

 Elles concernent les ristournes sur les amendes pour infraction de simple police (la part versée à la collectivité locale est de 60%) sur les vignettes, sur la plus value immobilière. En résumé la situation se présente comme suit:

Tableau 4 : Taux des ristournes

Nature de la recette	Taux alloués aux collectivités locales
Taxes sur les véhicules	50%
Taxe sur la plus value immobilière	50%
Produits des amendes arrêtées par le tribunal pour les délits commis sur le terroir de la collectivité locale	60%

Source : *Finances locales : manuel de référence*

2. LES RESSOURCES EXTRAORDINAIRES

Ce sont les ressources à caractère exceptionnel et correspondent aux :

Fonds de concours

En transférant des compétences aux collectivités locales, l'Etat a mis aussi en place des instruments de soutien financier à ces collectivités.

Le fonds d'équipement des collectivités locales (FECL) a été institué pour permettre aux collectivités locales d'obtenir des fonds de prêt sans intérêt ou sous forme de subvention pour la réalisation des investissements économiques et sociaux. Nous remarquons jusque là que ces fonds sont alloués aux collectivités locales sous forme de subvention et ils peuvent être assimilés à un appui budgétaire.

L'Etat alloue des fonds de concours aux collectivités locales. Ces fonds sont strictement utilisés pour les investissements identifiés et auxquels ils sont affectés.

Contributions du fonds de dotation de la décentralisation

Le Fonds de Dotation de la Décentralisation (FDD) a été mis en place par la loi 96 - 07 du 22 mars 1996 portant sur la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales pour que ces dernières reçoivent chaque année la contrepartie financière qui résulte des compétences transférées.

Le fonds de dotation sert aussi bien à compenser les charges de transfert de compétence qu'à assurer le fonctionnement des organes de la région et des services déconcentrés de l'Etat mis à la disposition des collectivités locales.

Le FDD ainsi déterminé est réparti en deux masses: une destinée aux collectivités locales et une autre aux services déconcentrés de l'Etat. Un arrêté inter - ministériel du ministre en charge des finances et du ministre en charge des collectivités locales répartit annuellement le FDD aux régions, aux communes et aux communautés rurales et aux services déconcentrés de l'Etat.

Emprunts, dons et legs

L'emprunt est autorisé par le conseil de la collectivité locale et approuvé par l'autorité ayant pouvoir de contrôle de légalité pour éviter tout endettement excessif. Nous remarquons que les collectivités locales du Sénégal n'ont pas la culture d'emprunter de l'argent.

Les dons et legs sont acceptés par délibération du conseil de la collectivité locale.

Ventes des biens communs

La collectivité locale peut procéder à la vente de biens communs. Et, suivant l'aliénation de biens communs privés de la collectivité locale, nous avons :

- Meubles
- Immeubles
- Animaux mis en fourrière et non réclamés dans les conditions fixées.

La vente de ces biens communs se fait souvent aux enchères et au préalable, elle nécessite une évaluation financière des biens à vendre.

CHAPITRE 2 : LES CAPACITES ORGANISATIONNELLES

Le projet de budget 2011 de la Commune d'arrondissement de Yeumbeul nord est arrêté à la somme de 230.158.579 f CFA. En 2010, il était de 187.791.998 f CFA. Ce qui se traduit par une hausse de 42.366.581 en valeur absolue, soit 22,56% en valeur relative.

1. LES RECETTES

1.1. Les recettes ordinaires

Tableau 5 : Recettes ordinaires 2011

NOMENCLATURE			PREVISIONS	%
Chapitre	Compte	Nature des recettes		
70 Produits de l'exploitation	7094	Produits des actes administratifs d'état-civil	7.000.000	
	7095	Légalisation	500.000	
		TOTAL CHAPITRE 70	7.500.000	3,3
71 Produits domaniaux	7110	Produits des droits de place	26.500.000	
	7114	Permis de stationnement	1.000.000	
	7117	Produit des locations de la voie publique	500.000	
	7118	Droit d'occupation du domaine public	18.085.000	
		TOTAL CHAPITRE 71	46.085.000	20
72 Impôts	720	Minimum fiscal	2.000.000	
	721	Contribution des patentes	24.500.000	
		TOTAL CHAPITRE 72	26.500 000	11,5
73 Taxes municipales	7303	Taxes sur la licence des débits de boissons	100.000	
	7310	Taxes sur les spectacles	1.000.000	
	7314	Taxe sur l'électricité	28.823.579	
	7315	Taxe sur l'eau	2.000.000	
	7317	Taxe sur les distributeurs de	1.440.000	

		carburant		
		TOTAL CHAPITRE 73	33.363.579	14,5
74	743	Produits des amendes	500.000	
Produits divers	749	Recettes éventuelles ou imprévues	3.000.000	
		TOTAL CHAPITRE 74	3.500.000	1,5
75		Fonds de péréquation inter-développement	53.960.000	
Dotation				
		TOTAL CHAPITRE 75	53.960.000	23,4
TOTAL DES RECETTES ORDINAIRES			170.908.579	74,3

Source : Documents administratifs de la CAYN

Les recettes de fonctionnement de la CAYN pour l'année 2011 s'évaluent à 170.908.579 F CFA. Ces recettes proviennent essentiellement des dotations, des produits domaniaux et des taxes municipales. Cependant, la dotation par les fonds de péréquation inter-développement, assure 23,4% des recettes de fonctionnement de la Commune, soit 53.960.000 F CFA.

1.2. Les recettes extraordinaires

Tableau 6 : Recettes extraordinaires 2011

Compte	Nature des recettes	Previsions	%
123	Resultants d'investissement reporté	1.226.421	0,5
105	Fonds de concours	27.000.000	11,7
115	Excedents de fonctionnement capitalisés	31.023.579	13,5
	TOTAL RECETTES EXTRAORDINAIRES	59.250.000	25,7

Source : Documents administratifs de la CAYN

L'ensemble des recettes de la Commune d'arrondissement de Yeumbeul nord pour l'année 2011 sont estimées à 230.158.579 FCFA. Plus des 2/3 de ces recettes (74,3%) sont engloutis dans le fonctionnement de la municipalité. Cependant, contrairement aux années précédentes le budget de la Commune a connu une hausse qui s'explique par plusieurs raisons.

1.3.Analyse des budgets de 2008 à 2011

Tableau 7 : Comparaison des budgets 2008-2009-2010 et 2011

NOMENCLATURE	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
	2008	2009	2010	2011
70 Produits de l'exploitation	5.500.000	7.700.000	7.500.000	7.500.000
71 Produits domaniaux	34.250.000	35.000.000	39.500.000	46.085.000
72 Impôts locaux	11.000.000	12.000.000	22.000.000	26.500.000
73 Taxes municipales	61.820.000	27.820.000	29.820.000	33.363.579
74 Produits divers	1.150.000	1.150.000	3.500.000	3.500.000
75 Dotations	45.000.000	41.000.000	55.200.000	53.960.000
TOTAL	158.720.000	124.670.000	157.520.000	170.908.579
	611.818.579			
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
123 Résultat d'investissement reporté	2.883.409		9.280.998	1.226.421
100 Fonds de concours	40.000.000	36.000.000		27.000.000
115 Excedents des fonctions capitalisées	37.983300	19.000.000	20.991.000	31.023.579
TOTAL	80.866.709	55.000.000	30.271.998	59.250.000
	225.388.707			

TOTAL GENERAL	837.207.286 FCFA
----------------------	-------------------------

Source : Documents administratifs de la CAYN

L'évolution du budget de la CAYN de 2008 à 2011 a connu des périodes de décroissance et de croissance. Si en 2008, les prévisions budgétaires étaient de 239.586.709 FCFA, en 2009, ces prévisions étaient revues à la baisse. Le budget était arrêté à 179.670.000 FCFA. Cette baisse peut s'expliquer par, entre autres raisons, la baisse des taxes municipales qui sont passées de 61.820.000 FCFA en 2008 à 27.820.000 FCFA en 2009.

En 2010, même si le budget a connu une hausse, cette croissance n'était que de 8.121.998 FCFA. Cette tendance à la hausse s'est confirmée en 2011 avec un budget voté à 230.158.579 FCFA.

D'une manière générale, en quatre années, l'ensemble des recettes de la CAYN sont chiffrées à 837.207.286 FCFA. Pour l'essentiel, le budget est destiné aux dépenses de fonctionnement d'où sont injectées 611.818.579 FCFA.

2. LA STRUCTURE DES DEPENSES

Les dépenses sont essentiellement liées au fonctionnement et aux investissements.

2.1. Les dépenses de fonctionnement

Elles concernent le fonctionnement des services, l'assistance aux nécessiteux, les subventions et entretiens divers, l'acquisition de matériels et mobiliers divers...

Tableau 8: Dépenses de fonctionnement

Compte	NOMENCLATURE	Previsions	%
110	Dettes, redevance...	150.000	0,1
210	Contingents et participations	500.000	0,2
313	Cabinet du maire	20.050.000	8,7
321	Secretariat et bureaux	31.500.000	13,7
331	Recettes municipales	5.200.000	2,3
341	Service de perception municipal	4.180.000	1,8
351	Abattoirs, Halles et Marchés	1.750.000	0,8
361	Propriétés communales	3.270.000	1,4
381	Voiries, squares et jardins	1.950.000	0,8

391	Nettoiemment	2.600.000	1,1
411	Services des eaux	2.250.000	1,0
412	Service de l'assainissement	15.100.000	6,6
421	Éclairage public	6.100.000	2,7
441	Education, jeunesse, culture et sports	10.300.000	4,5
451	Santé, hygiène et actions sociales	19.300.000	8
508	Fêtes et cérémonies	4.450.000	1,9
509	Dépenses diverses	11.235.000	4,9
600	Opérations financières	31.023.579	13,5
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	170.908.579	74,3

Source : Documents administratifs de la CAYN

Les comptes 313 (Cabinet du Maire)¹⁴ et 321 (Secrétariat et Bureaux)¹⁵, avalent près du tiers des dépenses de la municipalité. Il s'agit pour le Cabinet du Maire de 20.050.000 FCFA soit 8,7% des dépenses et le Secrétariat et les bureaux de 31.500.000 FCFA qui équivalent à 13,7% des dépenses.

Néanmoins, ces dépenses, comparées aux années précédentes, ont connu une baisse. En effet, en 2008, les comptes administratifs de la Commune montraient que les dépenses liées au Cabinet du Maire et au Secrétariat et bureaux, étaient respectivement de 30.190.000 FCFA et 25.000.000 FCFA¹⁶.

Par ailleurs, nous constatons que les dépenses les plus importantes de la Commune concernent le compte 600. Il s'agit des opérations financières, où sont injectées 31.023.579 FCFA soit 13,5 du budget.

Paradoxalement, des secteurs aussi importants comme l'éducation, la jeunesse, le sport et la culture¹⁷, la santé, l'hygiène et les actions sociales¹⁸ ne bénéficient que de, respectivement, 4,5% et 8% des dépenses de l'équipe municipale.

¹⁴ Nature des dépenses : carburant, frais de mission, coupes, récompenses et prix, subvention entretien des lieux de cultes, cotisation à l'association des maires, indemnités de représentation Maire et adjoints au Maire

¹⁵ Nature des dépenses : fournitures de bureaux, carburant, entretien et réparation du mobilier de bureau, entretien et réparation des appareils téléphoniques.

¹⁶ Compte administratif de la CAYN, Gestion 2008

¹⁷ Compte 441

¹⁸ Compte 451

2.2.Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement concernent l'ensemble des projets ou réalisations que compte effectuer la commune par les moyens de son budget. Il s'agit, notamment, des équipements administratifs, de la voirie, des études etc.

Tableau 9 : Part des investissements dans le budget

NOMENCLATURE				PREVISIONS	%
Chapitre	Sous-chapitre	Compte	Nature des dépenses		
701 Equipements administratifs	701-1 Hôtel de ville et annexes	22000	Construction de bâtiments	14.000.000	
		2230	Mobilier et matériel administratif	5.000.000	
	TOTAL CHAPITRE 701			19.000.000	8,3
702 Voirie	702-1/B Voirie urbaine	221003	Travaux de remblais et terrassement	1.500.000	
	702-1/L Eaux	221600	Travaux d'adduction d'eaux	750.000	
	702-1/M Assainissement	2239	Autres matériels et mobiliers	10.000.000	
	TOTAL CHAPITRE 702			12.250.000	5,3
705 Santé, hygiène et actions sociales	705-1/A Equipements sanitaires et sociaux	22012	Grosses réparations autres bâtiments	5.000.000	
		220700	Equipements sanitaires	14.000.000	
	705-1/B	220710	Equipements de	6.000.000	

	équipements		centres de santé		
	705-2 Hygiène	220720	Construction d'édicules publics	1.500.000	
	TOTAL CHAPITRE 705			26.500.000	12
721 Etudes		2024	Etudes à objectifs multiples	1.500.000	
	TOTAL CHAPITRE 721			1.500.000	0,7
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT			59.250.000	25,7

Source : Documents administratifs de la CAYN

La CAYN n'accorde que 25,7% de son budget à l'investissement. Ceci correspond à 59.250.000 FCFA des 230.158.579 FCFA votés par le conseil municipal lors de la session budgétaire de 2011. En effet, le ratio recette globale d'investissement/recette totale confirme cette affirmation. Cependant, ce pourcentage du budget alloué aux investissements est à la limite de la recommandation de l'UEMOA qui souhaite qu'au moins 25% du budget soit destiné aux investissements.

Dans la CAYN ces investissements sont, essentiellement, orientés vers la santé, l'hygiène et les actions sociales.

2.3.La capacité d'autofinancement

Les ressources propres de la Commune d'arrondissement de Yeumbeul nord s'évaluent en 2011 à 113.448.579 FCFA¹⁹. Ainsi, le degré d'autonomie de la CAYN est supérieur à 50%. En effet, à plus de 66,37%, la commune assume son autonomie sur la base de ces propres recettes. L'Etat du Sénégal ne concourt pour la réalisation des investissements de la commune qu'à hauteur de 23,4%. L'essentiel des investissements sont orientés vers les principaux secteurs sociaux que sont l'éducation, la santé et l'hydraulique.

¹⁹ Total des chapitres 70-71-72-73

CHAPITRE 3 : LES ACQUIS ET LES PERSPECTIVES

La commune disposerait de ressources financières importantes avec un potentiel fiscal considérable (l'impôt sur le foncier, les taxes sur les droits de licence, les taxes sur l'eau et l'électricité, etc.). Cependant cette importante manne financière reste négligée du fait de l'insuffisance du taux de recouvrement (moins de 50%)²⁰.

1. Les réalisations

Malgré la capacité d'autofinancement de la CAYN, les réalisations et les investissements de la collectivité pour asseoir un développement semblent insuffisants. Les deux équipes municipales qui se sont relayées pendant quatre ans à la tête de la collectivité accordées l'essentiel de leur budget aux dépenses de fonctionnement qu'aux investissements.

En 2008, pour un budget qui s'élevait à 239.586.709 FCFA, près des 2/3 étaient accordés au fonctionnement. Seuls 80.866.09 FCA, étaient accordés aux investissements.

L'équipe municipale issue des élections de 2009, n'a pas fait mieux. En 2010, seul 16,1% des recettes visaient un investissement local.

Cependant, une tendance à la hausse est constatée dans le budget de 2011. Celui-ci prend en charge les investissements pour un développement local à hauteur de 25,7%.

Néanmoins, les différentes équipes municipales se sont attelées à faire des réalisations dans certains domaines. Parmi celles-ci :

- L'extension du réseau d'éclairage public,
- La réhabilitation des canaux d'assainissement,
- La construction de 09 salles de classes,
- L'extension du réseau d'adduction en eau potable sur 9 500 mètres linéaires,
- La réalisation de 45 bornes fontaines,
- La réhabilitation et l'équipement du foyer des Jeunes.
- La construction d'une école primaire à la Cité Asecna

²⁰ PLD de la CAYN

Tableau 10: Appréciation des populations sur leur administration locale

Avis des administrés	Pourcentage
Non répondue	1.2%
Bien	6%
Assez bien	19%
Peut mieux faire	40.5%
Mediocre	33,3%
TOTAL	100%

Source : *Enquêtes Mémoire*

Malgré ces réalisations, l’avis des populations sur le travail de leur administration locale est loin d’être rassurant. En effet, 33,3% des administrés jugent le travail des autorités municipales médiocre. En revanche, 40,5% des enquêtés pensent que le maire et son équipe peuvent faire mieux que ce qu’ils font.

2. Les partenaires et les financements

Pour promouvoir un développement local et pour mener à terme les projets de développement, la CAYN s’appui, outre le soutien de l’Etat du Sénégal à travers le FDD, le FECL et le PNDL, sur des bailleurs et des ONG.

La nature du partenariat est globalement un appui dans la lutte contre la pauvreté en approvisionnant les populations locales en kits alimentaires, matériel de nettoyage, moustiquaires imprégnées, sable pour le remblaiement des sites inondés, produits de désinfection, matériel de pompage, carburant, etc. A cet effet, la municipalité bénéficie présentement du PNDL avec lequel elle a signé deux conventions de financement pour un montant global de 70 millions de francs CFA.²¹

Aussi, la municipalité a des partenaires extérieurs. Ce sont des ONG étrangères comme, OXFAM, ALPHADEV, PLAN, ENDA, CARITAS, SECOURS ISLAMIQUE SENEGAL etc.

3. Les organisations locales

²¹ Entretien avec le DAF

Dans la CAYN, les organisations de base sont regroupées dans un cadre de concertation local dirigé par le maire. Toutefois, cet organe ne fonctionne pas comme il se devait et est tombé en léthargie. Cependant, il faut souligner le dynamisme des OCB qui se battent en dépit de leurs moyens faibles mais souhaitant en outre être appuyées dans le cadre de renforcement de capacités. Ces organisations sont catégorisées en GPF, GIE, Associations de développement, ASC, etc.

4. L'implication des populations

La participation des populations dans la gestion des affaires locales pour propulser un développement local est une des raisons d'être de la décentralisation. Paradoxale, dans la CAYN, la réalité est tout autre.

Tableau 11 : Présence des populations lors du vote du budget

Assistance au vote du budget	Pourcentage
Oui	4,8%
Non	95,2%
TOTAL	100%

Source : *Enquêtes Mémoire*

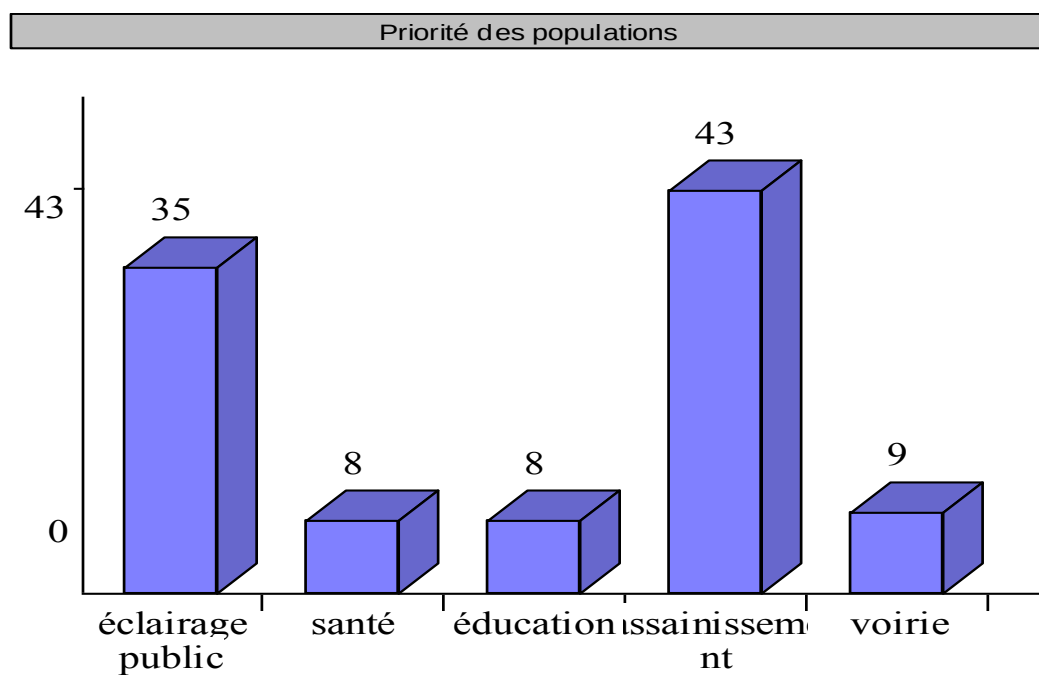
En effet, les populations de la CAYN semblent ne s'intéresser guère à la gestion de leur municipalité. Un peu plus de 95% d'entre elles n'ont jamais pris part au vote du budget de leur municipalité. D'ailleurs, 68% de ces populations disent ne pouvoir localiser l'hôtel de ville et 67,9% n'ont aucune information sur l'homme qui dirige la Commune d'arrondissement.²²

5. Les attentes des populations

Les enquêtes faites sur le terrain nous ont révélé que les populations de la CAYN sont confrontées à d'énormes difficultés liées à l'insécurité et au cadre de vie.

Figure 1 : Les domaines prioritaires des populations

²² Enquêtes 2011



Source : *Enquêtes Mémoire*

Ainsi, l'assainissement et l'éclairage public restent les priorités de ces populations. 43% et 35% des administrés aimeraient voir la municipalité régler l'assainissement de la localité et l'éclairage des voies publiques.

CONCLUSION GENERALE

La décentralisation est au cœur de la réforme de l'Etat. Elle ne se réduit pas seulement à l'organisation et au fonctionnement des collectivités locales, elle pose aussi la question de l'exercice du pouvoir dans un Etat moderne adapté à l'évolution de la société avec ses exigences de responsabilité, de liberté et de proximité. Elle améliore le degré d'implication des populations, des ONG et des organisations de base, notamment dans la gestion des affaires locales.

L'accroissement du nombre des collectivités locales au Sénégal (433), qui requièrent un accompagnement suivi et constant pour la promotion de leur développement économique et social, commande de la part de l'Etat une adaptation et une organisation appropriées. Cette exigence d'adaptation est d'abord d'ordre politique en ce qu'elle devra reposer sur l'affirmation et la concrétisation de la volonté des pouvoirs publics de créer les conditions d'une bonne décentralisation.

Ces dernières années, on a noté l'émergence d'acteurs de plus en plus nombreux (ONG, donateurs, associations, structures décentralisées...) sur le terrain du développement local. Cette situation appelle une meilleure coordination des interventions en vue d'optimiser les impacts. Pour cette raison, les élus locaux, en rapport avec les autorités déconcentrées, devront créer les conditions d'une pérennisation, d'une maîtrise des ressources endogènes, de leur mobilisation effective et de leur judicieuse utilisation mais aussi et surtout d'une implication effective des populations par une gestion participative.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES GENERAUX

ALVERGNE (C.) ; 2008, Le défi des territoires : comment dépasser les disparités spatiales en Afrique de l'Ouest et du centre, Paris et Cotonou, Karthala et PDM, 239P.

BAGUENARD (j.) ; 1996, la décentralisation, Paris, PUF, collection QSJ, 198p.

BAKO-ARIFIFARI (N.) et **LAURENT(P.J.) (EDS)**, 1998, Les dimensions sociales et économiques du développement local et la décentralisation en Afrique au sud Sahara, Bulletin APAD, N°137p.

BERTOME, (J.); et **MERCOIRET (J.)** ; 1992, Planification du développement local. Guide méthodologique suivi de trois études de cas en Afrique de l'Ouest, Paris, Ministre de la coopération et du développement, 344p.

BITEYE(IBRAHIMA) ; 2006, Territoire et développement local : étude de cas de Fatick, mémoire de maîtrise, Dakar, UCAD, 120p.

BULLETIN APAD N°16, 1998, pauvreté, décentralisation et changement social. Elément pour la reconstruction d'une société politique, Dakar, ENDA /GRAF Sahel, cas de la communauté rurale de Diaoulé, mémoire de maîtrise, UCAD, 82p.

DIOP(A) ; 2008 ; les enjeux de la décentralisation au Sénégal : un bilan d'étape contraste ; Annales FLSH ; Série N°38/B ; p233-260.

ELONG MBASSI (J-P.) ; 1998, Les dix règles d'or du développement local in l'Afrique municipale N°11.

ENDA /GRAF Sahel ; 1999, Pauvreté, décentralisation et changement Social ; Eléments pour la reconstruction d'une société politique ; Dakar, 174p.

FALL (B.) ; 2004 Décentralisation et Participation Communautaire dans le Gossas : Etude géographique, thèse de doctorat de 3^{ème} cycle Dakar, UCAD, 332p.

KANOUTE (M-E) ; 2000, Le programme régional de formation et d'appui aux associations locales et ONG de la sous région Ouest Africaine (PREFAL) : un outil de formation de la citoyenneté et du développement local participatif, in Revue Sénégalaise de sociologie, N°2.

LONGHI(C.) ; et **SPINDLER (J.)** ; 2000, Le développement local, Paris, LGDS, 120p.

MONOD (J.) t CASTELBAJAC (PH.) ; 1971 ; l'Aménagement du Territoire ; Paris, PUF ; 127p.

PECQUER(B) ; 2008 ; Fondements Théoriques et Conceptuels du Développement Local et de la Gouvernance Territoriale ; 11p.

PEEMANS (J-P) ; le Développement des peuples face à la mondialisation du monde : Essai sur les rapports entre l'évolution des théories du développement et les histoires du « développement réel » dans la seconde moitié du XXe : Population et Développement n°10 ; LOUVAIN-LA-NEUVE ; Paris ; Harmattan ; 534p.

VENARD (J-L), 1993, Bailleurs de Fonds et Développement Local, In Pouvoir et Cités d'Afrique Noire, Paris, Karthala ; 308p.

TOTTE (M), DAHOU (T) et BILLAZ (R) ; 2001, La décentralisation en Afrique de l'Ouest : Entre politique et développement ; Paris Karthala ; 393p.

MEMOIRES DE MAITRISES DE DEA ET THESES

DIOP (A) ; 2004 ; Villes et Aménagement du Territoire au Sénégal ; Thèse de Doctorat d'Etat ; FLSH Géographie, UCAD, 404p.

DIOP(M.) ; 2007, Décentralisation et lutte contre la pauvreté : cas de la communauté rural de Sangalkam mémoire ATEGU : ENEA Dakar, 92p.

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES, SEMINAIRES

LA DECENTRALISATION DU SENEGAL : L'ETAPE DE LA REGIONALISATION, Actes du Séminaire du 2 au 4 Mai 1994 ; Mise en Place de la Régionalisation au Sénégal : Dakar-Juin 1994.

ECOLE NATIONALE D'ECOMIE APPLIQUEE. Collège Aménagement du territoire : Rôle des petites Villes dans le développement économique régional. Séminaire tenu à Dakar le 6,7 et 8juillet 1988.167p.

République du Sénégal ; Ministère de l'intérieur et des Collectivités Locale Direction des collectivités locales : Le recueil des textes de la décentralisation ; Edition Novembre 2003.

Ministère délégué chargé des collectivités locales : Plan d'action décentralisation 2003-2005 ; Février 2001

WEBIOGRAPHIE

GEOSUPPORT, Supports de cours et valorisation de la recherche : Site personnel de F. Tesson: URL : <http://www.Univ-pau.fr/~ftesson1/teesson/L Doc cours.html>.

Www. D. GENTIL/Réseau IMPACT (Google).

Interrogation de la Base Horizon-textes de l'IRD (l'URL : WWW.Ird.Sn

Direction des collectivités locales : Le financement du développement local urbain ; Juin 2004

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	5
PROBLEMEATIQUE	7
METHODOLOGIE.....	16
PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DE LA ZONE D’ETUDE.....	19
CHAPITRE 1 : LES CARACTERISTIQUES PHYSIQUES ET HUMAINES.....	20
1. Les caractéristiques physiques.....	20
2. Les caractéristiques humaines.....	23
2.1. Répartition par âge et par sexe.....	23
2.2. Répartition ethnique de la population.....	23
CHAPITRE 2 : PRESENTATION DE LA STRUCTURE D’ACCUEIL.....	25
1. Le cadre organisationnel.....	25
2. Le conseil municipal.....	25
DEUXIEME PARTIE : LES RESSOURCES DES COLLECTIVITES LOCALES.....	27
CHAPITRE 1 : PRESENTATION GENERALE.....	28
1. Les ressources ordinaires.....	28
2. Les ressources extraordinaires.....	31
CHAPITRE 2 : LES CAPACITES ORGANISATIONNELLES	34
1. Les recettes.....	34
1.1. Les recettes ordinaires.....	34
1.2. Les recettes extraordinaires.....	34
1.3. Analyse des budgets de 2008 à 2011.....	34
2. La structure des dépenses.....	37
2.1. Les dépenses de fonctionnement.....	37
2.2. Les dépenses d’investissement.....	38
2.3. La capacité d’autofinancement.....	40
CHAPITRE 3 : LES ACQUIS ET LES PERSPECTIVES.....	41

1. Les réalisations.....	41
2. Les partenaires et les financements.....	42
3. Les partenaires locaux.....	43
4. L'implication des populations.....	43
5. Les attentes des populations.....	43
CONCLUSION GENERALE.....	45

ANNEXES

Composition du conseil municipal de la CAYN

Le Conseil municipal est dirigé par un bureau composé du maire et de ses 05 adjoints. De plus, il est subdivisé en commissions techniques de travail réparties comme suit :

- 1-Commission des Finances
- 2-Commission Jeunesse et Sports
- 3-Commission Culture et Loisirs
- 4-Commission santé et Populations
- 5-Commission Environnement et Cadre de Vie
- 6-Commission Artisanat et Bâtiment
- 7-Commission Education et Formation
- 8-Commission Coopération Décentralisée
- 9-Commission Sécurité Eclairage Public
- 10-Commission Transports, Circulation et Voiries
- 11-Commission Lieux de culte et Affaires Sociales
- 12-Commission Elevage et Agriculture
- 13-Commission Travaux Publics
- 14-Commission Promotion Féminine
- 15-Commission Domaine Public
- 16-Commission Halles et Marchés
- 17-Commission Secteur Informel
- 18-Commission Petite Enfance
- 19-Commission Urbanisme et Habitat
- 20-Commission Tourisme
- 21-Commission Relations Internationales
- 22-Commission Alphabétisation et Promotion de Langues Nationales
- 23-Commission Hydraulique
- 24-Commission Communication et Information
- 25-Commission Genre et Développement

NB : Le maire est le président de toutes les commissions qui comportent chacune un vice président, un rapporteur et des membres.

QUESTIONNAIRE POUR LE SECRETAIRE MUNICIPAL DE LA CAYN

1. Combien de conseillers composent le conseil municipal de la CAYN ?
2. Quels sont les différents partis ou coalitions de partis représentés ?
3. Quel est l'organigramme du conseil ?
4. Comment trouvez-vous le fonctionnement du conseil municipal?
5. Sentez-vous une implication des conseillers dans la gestion municipale ? Oui , Non
6. Comment ?
7. Et qu'en est-il des organisations locales ?
8. Quelles sont ces organisations ?
9. La municipalité a-t-elle des partenaires extérieurs ? Oui , Non
10. Qui sont ces partenaires ?
11. Quel est la nature du partenariat ?
12. La municipalité bénéficie-t-elle de programmes ou projets ?
13. Lesquels ?
14. Dans quels secteurs sont destinés ces projets ?
15. Quel est le degré de satisfaction ?

GUIDE D'ENTRETIEN POUR LE DAF DE LA CAYN

1. Quelle appréciation vous faites sur la situation financière de la CAYN ?
2. Quelles sont les forces et les faiblesses de la commune en termes de mobilisation de ressources ?
3. A quel niveau se situe le taux de recouvrement de la taxe municipale ?
4. Quelles sont les recettes qui sont les plus mobilisées et pourquoi ?
5. Qu'est ce qui explique le non recouvrement de certaines recettes ?
6. Comment trouvez-vous les fonds transférés par l'Etat?
7. Qu'est ce qui explique les dépenses ?
8. Quel est le niveau de couverture des dépenses ?
9. Quelles appréciations faites-vous de la situation financière de la CAYN ?
10. Comment trouvez-vous les dépenses du conseil ?
11. Comment améliorer le niveau des recettes ?
12. Quelles sont vos recommandations ?

Questionnaire pour les ménages

Localité :

Quartier :

Date d'installation dans le quartier.....

Provenance.....

Statut	Propriétaire	Locataire	Colocataire	Hébergement

1. Quelle est la taille du ménage ?.....
2. Quel est la profession du chef de ménage ?
3. Qui répond aux questions ? père ; mère ; frère ; sœur ; oncle ; tante ; ou autre
4. Avez-vous fait les bancs ? oui ; non
5. Si oui quel est votre niveau d'étude ? primaire ; collège ; secondaire ; supérieur ;
6. Savez-vous où se trouve la mairie de Yeumbeul nord ? oui ; non
7. Connaissez-vous le maire de Yeumbeul nord ? oui ; non
8. L'avez-vous une fois vu ? oui ; non
9. Etes-vous une fois rendu à la mairie ? oui ; non
10. C'était à quel sujet ?.....

11. Comment jugez-vous l'accueil ? content ; mécontent

12. Comment jugez-vous le travail de la mairie ? bien ; assez bien ; peu mieux faire ; médiocre

13. Avez-vous une fois assistée au vote du budget de la mairie de Yeumbeul nord ? oui ; non

14. Si oui comment le jugez-vous ?.....

15. Si vous devez conseiller au maire, dans quel secteur allez-vous lui dire d'investir en priorité ?